La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

L'assurance auto, simplement

Elle est obligatoire dès qu'on possède un véhicule, même à l'arrêt. Reste à choisir le bon niveau : au tiers ou tous risques ? En 4 minutes, l'essentiel.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Le minimum légal, c'est la **responsabilité civile** (« au tiers ») : elle couvre les dommages que vous causez aux autres.

02

Trois grandes formules : **au tiers**, **tiers étendu** (intermédiaire) et **tous risques**.

03

Depuis avril 2024, plus de **carte verte** : la police vérifie l'assurance dans un fichier national.

CAS PRATIQUE

Deux profils, deux choix

Voiture d'occasion de 12 ans, faible valeur	**Souvent au tiers suffit**
Voiture récente ou à crédit	**Plutôt tous risques**
Prix indicatifs 2026	**≈ 530 € / an au tiers, ≈ 1 150 € tous risques**

EN CLAIR

la fin de la « carte verte

Depuis le **1er avril 2024**, la carte verte et la vignette sur le pare-brise ont disparu. L'assurance reste **obligatoire** : les forces de l'ordre vérifient désormais votre véhicule dans le **Fichier des véhicules assurés (FVA)**. Vous recevez juste un « mémo véhicule assuré ».

LE PIÈGE À ÉVITER

Rouler sans assurance, même pour une voiture qui « ne bouge pas ». C'est un **délit**, et en cas d'accident les sommes à rembourser peuvent être énormes. L'obligation vaut pour tout véhicule terrestre à moteur.

À RETENIR

- La **responsabilité civile** (au tiers) est le minimum **obligatoire**.
- Choisissez la formule selon la **valeur du véhicule** : tiers, tiers étendu ou tous risques.
- Plus de carte verte depuis 2024 : contrôle via un **fichier national**.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.